

PARTENARIAT HOUAT - HOEDIC ET UNAN MORBIHAN

NOTE POUR LA PRESSE (JUN 2017)

Depuis 4 ans environ, l'**Union des Associations de Navigateurs du Morbihan** mène une concertation avec la **mairie de Houat**, et avec celle **de Hoëdic** cette année, afin que la fréquentation des îles par les plaisanciers puisse perdurer dans des conditions satisfaisantes de part et d'autre.

L'attractivité de ces îles pour les navigateurs plaisanciers du bassin de la Baie de Quiberon, voire au-delà (et pour les nombreux touristes transportés par les courriers réguliers et autres compagnies) a pu susciter un sentiment d'envahissement par une partie de la population locale et générer des effets négatifs auxquels les mairies ont dû faire face, surtout durant la période de forte fréquentation, c'est-à-dire approximativement du 10 juillet au 20 août.

Un projet de réglementation du mouillage sur ancre a même été envisagé par l'administration autour de Houat, limitant considérablement les possibilités d'accueil notamment en rendant l'ancrage payant (disposition illégale). L'UNAN56 s'est opposée avec succès à ce projet.

Ce constat étant posé, il est apparu à l'UNAN que des solutions simples et accessibles pourraient être mises en œuvre à court terme dans le cadre **d'une concertation avec les mairies concernées**. Et il se trouve effectivement que pour Houat comme pour Hoëdic (la fréquentation y est cependant plus modeste), se posait la question de savoir comment faire de l'accueil de la plaisance un atout pour l'île et ses habitants, tout en maîtrisant les éventuels inconvénients de cette fréquentation.

La concertation engagée initialement dans ce cadre entre la maire de Houat et l'UNAN Morbihan s'avère à l'expérience tout à fait positive malgré les moyens limités et très peu coûteux mis en œuvre, lesquels reposent principalement sur **la responsabilisation volontaire des plaisanciers**: respect des limites des zones de baignade, usage des chenaux pour les annexes motorisées, pas d'abandon d'ordures sur l'île, utilisation des sanitaires communaux, fréquentation des commerces îliens, etc.

Dans le même temps, les municipalités s'attachent à améliorer les conditions d'accueil dans leurs ports: équipements d'amarrage mieux adaptés, sanitaires réservés, navettes (à Houat) ainsi que la protection de leurs espaces côtiers (balisage, cheminements).

Toutefois, si l'UNAN Morbihan a la possibilité de sensibiliser directement les 3400 navigateurs de ses associations adhérentes, il a fallu recourir à la diffusion d'un dépliant destiné à toucher les plaisanciers le plus largement possible en le mettant à disposition dans les capitaineries, les magasins d'accastillage, chez les loueurs, les chantiers navals, etc. qui en acceptent le dépôt (aucun refus à mentionner !). Dépliant conçu et actualisé, bien entendu, en étroite concertation avec les mairies et l'UNAN56 et diffusé pour sa 3ème édition à 6000 exemplaires cette année.

La liberté de naviguer (et de mouillage forain) est un droit auquel les plaisanciers sont indéfectiblement attachés. Ils savent aussi que cette liberté ne va pas sans la conscience des obligations qui en découlent et de leur responsabilité à les respecter, dans leur propre intérêt. C'est en misant sur cette prise de conscience, considérée comme plus efficace que la contrainte sur le long terme, que les initiateurs de cette opération ont voulu miser. Jusqu'à présent, les résultats observés leur donnent raison.

Il est bien évident que l'écho donné par la presse à cette opération peut notablement contribuer aussi à la sensibilisation des plaisanciers abordant les îles d'Houat et Hoëdic (certains viennent parfois de loin). C'est tout l'intérêt de la présente conférence de presse et l'utilité qu'elle soit relatée en pages départementales, au moins. Soyez par avance remerciés de votre contribution.